



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 69462

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense de lui préciser les actions menées par ses services auprès des militaires d'active pour leur faire prendre conscience de l'intérêt que présentent les réservistes pour les forces armées.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées et la suspension du service national ont entraîné une révision de l'organisation de la réserve militaire et de son concept d'emploi. Composante à part entière de l'armée professionnelle, la réserve est désormais parfaitement intégrée aux formations d'active et participe à leurs missions tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures. Cette intégration concrète et cette participation significative sont les meilleurs vecteurs de sensibilisation du personnel d'active quant à l'intérêt des réservistes pour les forces armées. Par ailleurs, il est capital de promouvoir l'engagement des réservistes au service de la défense par des moyens spécifiques. L'instauration du conseil supérieur de la réserve militaire, instance de concertation élargie à l'ensemble de la société, en est un des principaux. Parmi les autres moyens mis en oeuvre, un effort de communication très marqué vise à faire connaître, à travers la presse destinée aux armées, le rôle et la place du personnel de réserve. De plus, le symposium sur les réserves qui s'est tenu à Paris le 17 novembre dernier et qui réunissait des cadres d'active, de réserves et des chefs d'entreprises, a constitué un temps fort de cette communication. A cette occasion, le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures concrètes à mettre en oeuvre dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental. Parmi les priorités figure notamment l'effort de recrutement à axer sur les personnels militaires quittant le service actif à l'issue d'une carrière courte en les incitant à poursuivre leur engagement pour la défense au sein de la nouvelle réserve. Pour cela, des cursus attractifs de seconde carrière dans la réserve, tant en termes d'avancement que de responsabilités et de formations supplémentaires, seront mis en place. Enfin, tout personnel d'active quittant le service reçoit une information sur la réserve l'invitant à poursuivre son engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69462

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6685

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1779